

## Rapport de la réunion avec le Chef de Service du Service TM en date du 16 juin 2026

### Réponses aux questions

#### **TM / CEM**

##### **Question 1 - Procédure applicable en cas d'accident de personne**

Les délégués souhaitent connaître la procédure applicable en cas d'accident de personne pour la prise en charge sur un réseau étranger.

##### **Réponse**

Le chef de service explique que la prise en charge après un accident de personne sur un réseau étranger est assurée par le partenaire ferroviaire correspondant.

D'autant qu'il y a une prise en charge par l'astreinte du service TM, prévue au BAS pour des raisons d'organisation.

Sauf si l'agent insiste pour ne pas se rendre au BAS le jour même, cette procédure pourra être reportée à un autre jour. Cette décision revient uniquement à l'agent concerné.

##### **Question 2 - Prévisions sur les roulements après ouverture de la nouvelle ligne ferroviaire**

Les délégués demandent s'il existe déjà des prévisions concernant l'impact de l'ouverture de la nouvelle ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg, prévue pour septembre 2027, sur les roulements ?

##### **Réponse**

Actuellement, l'ouverture de la nouvelle ligne Bettembourg-Luxembourg n'a aucun impact sur les roulements. Les trains assurés par les CFL restent inchangés pour l'instant.

##### **Question 3 - Avancement sujet du CET**

En revenant sur la question 2025-038, les délégués demandent des informations sur l'avancement du sujet du CET.

##### **Réponse**

Les délégués saluent la mise à disposition d'une inscription supplémentaire pour le congé d'été, comme prévu dans l'avis Forman.

Cependant, la mise en place du CET est toujours en phase de développement au sein du service des ressources humaines.

##### **Question 4 - Temps d'allaitement**

Les délégués souhaitent être informés de la manière dont les temps d'allaitement sont planifiés dans le service journalier, et plus précisément de la manière dont ils sont organisés et répartis entre les différents professionnels.

##### **Réponse**

Lors de la remise de l'attestation médicale pour les temps d'allaitement, il convient d'indiquer les horaires. Ceux-ci se composent de deux périodes de 45 minutes, placées au début et à la fin du

service, ou d'une pause unique de 90 minutes, qui peut avoir lieu au début ou à la fin de celui-ci. Le service rappelle que cette attestation doit être renouvelée chaque mois par l'agente concernée.

### **Question 5 - Mouvements de manœuvre CR → L**

Les délégués constatent des problèmes de planification, notamment pour les mouvements de manœuvre CR → L, car le mouvement est déjà à moitié terminé avant même l'annonce au PAICR.

Le temps CR → L ne devrait-il pas commencer à courir dès l'annonce au PAICR ?

À titre d'exemple, le train 86550 du 5 mai 2026 :

- annonce PAICR à 4h20
- manœuvre planifiée CR → L : 4h14 - 4h30

### **Réponse**

Le chef de la planification explique que les délais alloués ont été définis avant l'introduction du projet H00. Malheureusement, il n'a pas été possible de les adapter dans la dernière version de l'IS307.

C'est ce qui explique les différences entre les temps alloués.

Néanmoins, une analyse des problèmes présentés lors de la réunion sera entamée. Cela permettra d'éviter des complications lors des préparations et des essais sur les engins, y compris les mouvements de manœuvre.

**Question 6 - Les délégués demandent l'ajout d'une formation « Ares » et l'adaptation du temps supplémentaire alloué pour les prestations sur le RFN français.**

### **Réponse**

Une formation « Ares » est prévue pour la journée SNCF. Le chef CO indique que la procédure à long terme consiste à intégrer le système Ares au GSM de service. Cette opération n'est toutefois possible qu'avec la nouvelle version 5 du système, qui permet de réduire les démarches à environ 15 secondes.

Une analyse du rajout de temps de préparation sera entamée.

Les délégués demandent que la tonalité de cette alarme soit au moins mise à disposition des conducteurs concernés, afin d'éviter tout malentendu en cas de situation réelle.

## **TM / AC**

### **Question 7 - IG 15 – Personnel train de relevage**

Les délégués du personnel demandent des informations, sur la thématique IG 15 appliqué pour le personnel du train de relevage concernant la transition et le repos journalier.

### **Réponse**

Un accord a été trouvé avec les délégués du service CM. Les propositions de cet accord devront être soumises à la délégation centrale afin de modifier les dispositions concernées dans IG 15.

## Question 8 - Vêtements professionnels « AlSCO »

Les délégués du personnel demandent si les vêtements professionnels « AlSCO » seront repris par la société ou si les agents peuvent les garder ?

### Réponse

Les agents peuvent garder ces vêtements pour un usage exclusivement privé.

Pendant le service, ils doivent porter les nouveaux vêtements professionnels.

## Question 9 - Portail du parking de Service

Les délégués du personnel demandent pourquoi le portail du parking de Service est si souvent en panne ?

### Réponse

Les pièces nécessaires à la réparation ont été commandées.

La remise en service du portail est prévue pour la fin du mois de juillet.

La réintroduction des cartes de stationnement fera l'objet d'une évaluation.



Rapport - Scan me!



Devenir membre - Scan me!

*Les délégués du personnel des sections TM / CEM et TM / AC du Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband Jérôme Semedo Moreira, David Boccaperta, Ben Richartz, Giovanni Evangelista, Charles Molitor, Marcio Gomes Lopes*



Jérôme SEMEDO MOREIRA  
Délégué titulaire



David BOCCAPERTA  
Délégué titulaire



Ben RICHARTZ  
Délégué titulaire



Giovanni EVANGELISTA  
Délégué suppléant



Charles MOLITOR  
Délégué suppléant



Marcio GOMES LOPES  
Délégué suppléant